

Concours de Réglage 2017

Procédure pour une 2^e série de tests au COSC

Dans le but de donner aux élèves ayant échoué à la certification COSC l'occasion de s'améliorer, la SSC, en partenariat avec le COSC, offre aux élèves non certifiés une deuxième session de tests.

La procédure pour bénéficier de ce 2^e test est la suivante :

- Chaque élève non-certifié examine les résultats obtenus au premier test et retravaille le réglage de son mouvement.
- Le responsable de formation réunit tous les mouvements concernés et prépare un envoi de toutes les pièces. Pour réduire la gestion au minimum auprès du COSC, un seul envoi par centre de formation sera pris en charge.
- Le responsable de formation remplit les formulaires de soumission au COSC annexés à ce document (annexe III.3 Bordereau de dépôt et annexe III.1 Fiche d'identification calibre) et les joint aux mouvements pour l'envoi.
- **Date limite pour l'envoi des mouvements : 31 août 2017**
- L'envoi se fait à l'adresse suivante

COSC
BO Bienne
Route de Soleure 136
2504 Bienne

Attention : ne pas oublier de joindre les annexes III.1 et III.3

- Les mouvements testés seront renvoyés au responsable de formation avec les résultats.